

A-C TOITURES

Société par Actions Simplifiée
Siège social : 254 Rue Vendôme, 69003 Lyon
Capital 1000 € - N° SIREN 984 879 676 R.C.S de LYON

Procès-Verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 23/01/2026

Le vingt-trois janvier de l'an deux mille vingt-six à douze heures zéro, l'associé unique de la Société par Actions Simplifiée A-C TOITURES, s'est réuni s'est réuni au 254 Rue Vendôme, 69003 Lyon en Assemblée Générale Extraordinaire.

La convocation a été régulièrement effectuée par le Président.

Sont présents :

- **Monsieur BRIQUET Boris**, propriétaire de : 100 parts sociales

Soit au total 100 parts sociales représentant l'ensemble des parts sociales de la société.

- **Monsieur AKSIN Can**, Président

L'Assemblée est présidée par Monsieur AKSIN Can, président de la société, qui constate que la totalité du capital social est représenté, et qu'en conséquence l'Assemblée Générale Extraordinaire est régulièrement constitué et peut valablement délibérer.

L'associé unique est appelé à délibérer sur l'ordre du jour reproduit ci-dessous. La convocation a été régulièrement effectuée par la présidence.

Monsieur AKSIN Can, Président, dépose et met à disposition de l'Assemblée les textes et résolutions proposés. Il déclare également qu'il n'y a pas eu lieu de déposer ces mêmes textes à quelconque associé non-gérant, Monsieur BRIQUET Boris étant seule Associée Unique, ce dont l'assemblée lui donne acte à l'unanimité.

L'Assemblée lui en donne acte à l'unanimité.

L'ordre du Jour :

I – Changement Président de la Société A-C TOITURES à effet du 23/01/2026

II – Pouvoirs du Président

III – Rémunération du Président

IV– Mise à Jour des Statuts de la Société A-C TOITURES

Le Président donne ensuite lecture du rapport et ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, approuve ledit rapport et décide :

I – Changement Président de la Société A-C TOITURES à effet du 23/01/2026

Monsieur BRIQUET Boris

Né le 28/02/1990 à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (94)

Demeurant au 18 RUE JOSEPH BARA, 37700 SAINT-PIERRE-DES-CORPS

De nationalité française,

est nommée nouveau Président de la Société, en remplacement de **M. AKSIN Can, démissionnaire**, pour une durée indéterminée à partir du 23/01/2026.

Monsieur BRIQUET Boris déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

Il affirme n'être frappée d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Un quitus est accordé à M. AKSIN Can, démissionnaire, pour sa gestion jusqu'au 23/01/2026.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, décide d'adopter cette résolution à l'unanimité.

II – Pouvoirs du Président

Le Président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues dans les statuts.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, décide d'adopter cette résolution à l'unanimité.

III – Rémunération du Président

La rémunération du Président sera fixée ultérieurement.

En outre, il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs et selon les barèmes kilométriques en vigueur.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, décide d'adopter cette résolution à l'unanimité.

IV– Mise à Jour des Statuts de la Société A-C TOITURES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président Associé Unique, approuve ledit rapport et décide :

- Mise à jour des statuts et des articles correspondants à compter du 23/01/2026.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, décide d'adopter cette résolution à l'unanimité.

Le nouveau Président, Monsieur BRIQUET Boris, accepte et prend en charge et la responsabilité de toutes les opérations de l'actif et du passif de la société.

Suite à tout ce qui est cité ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et l'associé unique.

Fait à LYON

Le 23 Janvier 2026

En autant d'originaux que nécessaire pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des diverses formalités légales.

Signature de l'associé unique, Monsieur BRIQUET Boris

Bon pour acceptation


Signature du nouveau Président, Monsieur BRIQUET Boris

Bon pour acceptation du pouvoir de président
